



MERVILLE

001

Séance du 27 JANVIER 2021

Chantal AYGAT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 27 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation :

Présents : 27

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET,
Messieurs Thierry VIGNOLLES, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFÉ, Adjoint au Maire,
Mesdames Nelly AUGUSTE, Katia ZANETTI, Virginie LARROUX, SAINT-AUBIN Fabienne, Morgane GUILLEMOT, Sylviane GABEZ, Michèle SANTACREU, Céline BREIL, Barbara KIRCH, Evelyne PATEY, conseillères municipales,
Messieurs Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Luc MERIEUX, Samuel TRESSEL, François GAUTHIER, Jean-François LARROUX, Michel HANNE, Olivier BERTHELOT, Fabrice MARTINEZ, Franc CÔRTESE, Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 2

Monsieur Daniel CADAMURO donne procuration à Monsieur René BÉGUÉ,
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Monsieur Patrick DI BENEDETTO.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Patricia OGRODNIK

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers votants : 29

Date de convocation : **20 janvier 2021**

Date d'affichage : **20 janvier 2021**

La séance est ouverte à 18H30, séance publique.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2020**

FINANCES LOCALES :

- 1/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la construction d'un nouveau groupe scolaire
- 2/ Autorisation préalable des dépenses d'investissement 2021
- 3/ Demande de garantie d'emprunt au profit d'ALTEAL pour la construction de 7 logements situés impasse des coteaux de Saint-Jean

VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE :

- 1/ Modification de la répartition des moyens de secours sur la commune de Merville
- 2/ Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

QUESTIONS DIVERSES :

✚ Minute de recueillement

Madame le Maire propose de respecter une minute de recueillement pour rendre hommage à des mervillois récemment disparus dont le papa de Madame NICODEMO-SIMION, conseillère municipale.

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2020

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 21 décembre 2020.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, **à la majorité (28 voix pour et une abstention de Monsieur DI BENEDETTO pour cause d'absence)**, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 21 décembre 2020.

I. FINANCES LOCALES

1.1 Délibération 2021/001 : Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne pour la construction d'un nouveau groupe scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne concernant l'opération programmée de construction d'un nouveau groupe scolaire.

En effet, au regard du dynamisme démographique de la commune, le groupe scolaire Georges Brassens a atteint ses capacités maximales d'accueil et se trouve en situation de saturation (28 classes). Les enfants et les différents personnels travaillent de plus en plus dans des conditions difficiles, surtout en termes d'occupation des locaux. Il s'agit de la plus grosse structure scolaire de la circonscription.

Ce groupe scolaire serait réalisé sur une emprise foncière nous appartenant. Le bâtiment serait constitué de 4 classes de maternelle, de 6 classes de primaire et de locaux communs pour une surface utile de 2 300 m² environ.

La dépense estimative prévue pour cette opération est de 3 337 600 euros HT. Les travaux seront réalisés sur les années 2021 et 2022.

La commune a formulé une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR. Le projet a été décomposé en 2 tranches. En conséquence, la collectivité souhaite procéder à la même démarche auprès de notre partenaire que représente le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

En conséquence, deux dossiers de demandes de subventions seront déposés en 2021 pour la tranche 1 et en 2022 pour la tranche 2 représentant la moitié respective du coût du bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de cette opération,

PROPOSE l'inscription de ce projet à la maquette de programmation 2021 du contrat de territoire pour la phase 1,

FORMULE une demande de subvention au taux maximum auprès des services du Conseil Départemental,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.2 Délibération 2021/002 : Autorisation préalable des dépenses d'investissement 2021

Madame le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 dans les limites indiquées ci-après :

<u>opération</u>	<u>Désignation</u>	<u>Rappel Budget 2020</u>	<u>Montant autorisé (maximum, soit 25%)</u>
11	Mobilier écoles	21 404.00 €	5 351.00 €
13	Plantation	1 500.00 €	375.00 €
14	Equipements associatifs	6 589.00 €	1 647.25 €
16	Matériel informatique	21 848.00 €	5462.00 €
18	PLU	12 224.00 €	3 056.00 €
21	Signalisations	4 548.00 €	1 137.00 €
27	Mobilier urbain	3 000.00 €	750.00 €
30	Mairie	2 327.00 €	581.75 €
44	Travaux patrimoine	8 850.00 €	2 212.50 €
56	Salle polyvalente	267 420.00 €	66 855.00 €
58	Bibliothèque	285 979.00 €	71 494.75 €
59	Pool routier voirie	75 000.00 €	18 750.00 €
62	Cimetière	15 000.00 €	3 750.00 €
70	Eglise	31 494.00 €	7 873.50 €
71	Etudes	43 045.00 €	10 761.25 €
73	Alarmes	20 000.00 €	5 000 €
76	Salle multiculturelle	196 971.00 €	49 242.75 €
77	Groupe scolaire Georges Brassens	12 963.00 €	3 240.75 €
79	Ad'AP	85 000.00 €	21 250.00 €
80	Police municipale	1 280.00 €	320.00 €
81	Mobilier SEJ	9 235.00 €	2 308.75 €
84	Nouveau groupe scolaire Lartigue	167 886.00 €	41 971.50 €
		1 293 563.00 €	323 390.75€

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits figurant au tableau ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.3 Délibération 2021/003 : Demande de garantie d'emprunt au profit d'ALTEAL pour la construction de 7 logements situés impasse des coteaux de Saint-Jean

Madame le Maire informe le Conseil municipal que :

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil;

Vu le Contrat de Prêt N° 115301 signé entre la Société Anonyme d'habitations à loyer modéré ALTEAL, ci-après désigné l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 078 000 € soit 323 200 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 115301, constitué de 5 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Les élus expriment leur inquiétude sur cette demande car la collectivité est déjà engagée sur plus de 6 millions d'euros en matière de garanties d'emprunts. Ils estiment que le risque financier pour la collectivité n'est pas négligeable.

Le conseil municipal, à la majorité (28 voix contre et une abstention de Madame OGRODNIK),

REFUSE d'accorder cette garantie d'emprunt au profit d'ALTEAL pour la construction de 7 logements situés impasse des coteaux de Saint-Jean,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

II. VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE

1.4 Délibération 2021/004 : Modification de la répartition des moyens de secours sur la commune de Merville

Madame le Maire informe le conseil municipal de la volonté du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne de modifier son règlement opérationnel.

En effet, jusqu'à présent, les services de secours (pompiers) qui devaient intervenir sur le territoire de Merville provenaient du centre d'intervention de Grenade.

Suite à l'inauguration d'un nouveau centre de secours sur la commune d'Aussonne, le SDIS propose de découper la commune en deux parties concernant la répartition des moyens de secours pour garantir la sécurité des administrés.

Le secteur sud de la commune serait rattaché au centre d'intervention d'Aussonne alors que le secteur nord dépendrait toujours du centre d'intervention de Grenade.

Cette délibération fera l'objet d'un arrêté municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la répartition des moyens de secours sur la commune de Merville et son découpage en 2 parties,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.5 Délibération 2021/005 : Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Madame le Maire informe le conseil municipal que le service enfance jeunesse qui gère les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires est confronté à de nombreux impayés qui sont récurrents et issus souvent des mêmes familles.

En partenariat étroit avec les services de la Trésorerie de Grenade, de nombreuses actions sont menées pour trouver des solutions afin de solder ces impayés. Malheureusement, cela ne suffit toujours pas.

En conséquence, les élus souhaitent refuser les inscriptions des enfants des familles concernées aux services extrascolaires qui correspondent au centre de loisirs du mercredi après-midi et au centre de loisirs des vacances qui ne sont pas des services associés à l'école.

Afin de ne pas pénaliser les enfants, ces derniers seront toujours accueillis dans le cadre des services périscolaires (cantine, soir et matin) car ils sont associés au fonctionnement de l'école qu'ils fréquentent.

Pour entériner cette décision, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du service concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. QUESTIONS DIVERSES

✚ Madame le Maire présente les membres du Comité Citoyen à l'ensemble du conseil municipal

La séance est close à 21h15.

Le Maire,
Chantal AYGAT

Le Secrétaire de séance,
Patricia OGRODNIK